

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue par voie de téléconférence le lundi 12 avril 2021 à 20 h 9 sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents à cette téléconférence :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère siège numéro 6.

Est absent :

- Gaston Beaucage, conseiller siège numéro 4 ;

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Résolution - Séance par téléconférence ;
2. Ouverture de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er mars 2021 ;
5. Suivi du procès-verbal ;
6. Correspondance ;
7. Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes ;
8. Résolution – Mandat au camp Saint-François pour offrir des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2021 ;
9. Résolution – Aide financière pour les enfants inscrits à temps plein au camp de jour du camp Saint-François à l'été 2021 ;
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 021-169 sur le drapeau municipal ;
11. Varia ;
  - a) M.R.C. ;
  - b) Rapports des activités des élus ;
12. Période de questions ;
13. Clôture de la séance.

021-036

### Item 1 **Résolution – Séance par téléconférence**

**Attendu** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**Attendu** le décret numéro 525-2021 du 7 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 16 avril 2021 ;

**Attendu** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Attendu qu'il** est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence et téléphone ;

#### **En conséquence,**

Sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Maude Nadeau

#### **Il est résolu**

**Que** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### Item 2 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

021-037

### Item 3 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

021-038

Item 4 **Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2021**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 5 **Suivi du procès-verbal**

Item 6 **Correspondance**

021-039

Item 7 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

**Attendu que** le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021 jusqu'à la séance prévue en mai 2021 ;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Dominique Labbé

**Il est résolu**

**Que** les dépenses effectuées pour la somme de 73 614,31 \$ soient acceptées ;

**Que** le paiement des comptes pour la somme de 20 572,58 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier

021-040

Item 8 **Résolution – Mandat au camp Saint-François pour offrir des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2021 ;**

- **Pour les items 7 et 8, Monsieur Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5, déclare un intérêt et se retire de la discussion et du processus décisionnel en quittant la séance.**

**Attendu qu'il** est de la volonté du Conseil municipal de s'assurer que des services de camp de jour (Terrain de jeux) soient offerts aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2021 ;

**Attendu que** la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de confier à un organisme à but non lucratif l'offre d'activités de loisirs pour ses citoyens. (R.L.R.Q., c. C-47.1, chapitre II) ;

**Attendu que** le camp Saint-François est une entreprise à but non lucratif établie sur le territoire de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et qu'elle offre des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de l'Île-d'Orléans depuis plusieurs années ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Murielle Lemelin,

**Il est résolu**

**Que** le mandat d'offrir des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit confié au Camp Saint-François pour la saison d'été 2021.

Résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents

021-041

Item 9 **Résolution – Aide financière pour les enfants inscrits à temps plein au camp de jour du camp Saint-François à l'été 2021**

**Attendu que** par sa résolution numéro 021-040 le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a mandaté le camp Saint-François pour offrir les services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2021 ;

**Attendu qu'il** est de la volonté du Conseil municipal de contribuer pour qu'un coût raisonnable soit demandé aux parents désirant inscrire leurs enfants au camp de jour ;

## **En conséquence,**

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Murielle Lemelin,

### **Il est résolu**

**Qu'**un montant de quatre cent trente dollars (430 \$) soit versé par la Municipalité pour chaque inscription à temps plein aux activités de camp de jour (Terrain de jeux) au Camp Saint-François pour la saison d'été 2021 ;

**Qu'**une contribution supplémentaire « COVID » soit accordée pour l'été 2021 ;

**Que** cette contribution supplémentaire « COVID » soit fixée à cent dollars (100 \$) et versée par la Municipalité pour chaque inscription à temps plein aux activités de camp de jour (Terrain de jeux) au Camp Saint-François pour la saison d'été 2021 pour un total de 530 \$ pour chaque inscription ;

Que l'usage de la grande salle du centre le Sillon soit offert gratuitement les jours de pluie au camp Saint-François qui s'engage à assumer le ménage après usage.

Résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents

- **Monsieur Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5, revient se joindre à la séance.**

### **Item 10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 021-169 sur le drapeau municipal**

Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2, dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 021-169 sur le drapeau municipal.

### **Item 11 Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

## Item 12 **Période de questions**

Puisque la séance est en téléconférence et par téléphone, la période de questions est consacrée aux questions écrites envoyées par les contribuables de la Municipalité.

- Une question de François Martin a été reçue au sujet de la circulation des VTT sur la grève. Sa question a été redirigée vers le responsable du comité chargé d'étudier la problématique. De plus, une rencontre entre les membres de ce comité et le conseil municipal sera tenue dès que les règles sanitaires le permettront.

## Item 13 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 25.

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.